



Demande de permis pour un feu en plein air

Les feux pouvant contenir des feuilles, des herbes coupées, de la tourbe, des matières plastiques synthétiques, du caoutchouc ou autres, d'où émane une fumée polluante dans l'atmosphère, sont interdits en tout temps sur le territoire de la Municipalité. Le fait de permettre que soient brûlés des déchets, des palettes de bois ou autres débris est également prohibé. Il est aussi défendu d'allumer un feu en plein air sur un terrain et de le propager afin de brûler les herbes ou la broussaille.

Type de feu

Feu de camp Feu de branchage Autre (précisez) _____

Renseignements généraux du requérant

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Renseignements spécifiques

Adresse du feu : _____

Date de l'événement : _____

Moyen d'extinction prévu : Extincteur Tuyau d'arrosage

Durée du brûlage : _____ heure(s)

Conditions à respecter lors d'un feu

- Avoir sur les lieux l'équipement nécessaire pour empêcher sa propagation en tout temps;
- Avoir entassés ou disposés, en tas les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de 2,5 m et une superficie maximale de 25 m² (ces matières ne doivent pas faire partie de la liste des interdits);
- Assurer une surveillance constante du feu par au moins un adulte;
- L'endroit prévu pour le feu doit être sécurisé, aucun arbre, bâtiment ou construction ne doit être situé à proximité;
- S'assurer que le feu est éteint avant de quitter les lieux;
- Respecter toutes autres conditions indiquées sur le permis de brûlage.

Signature du requérant : _____

Date de la requête : _____

Autorisation (à l'usage de la Municipalité)

Demande accordée
Demande refusée Motif du refus : _____

Signature service de sécurité incendie

Date